



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

*Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,


**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 septembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 641, chemin du Lac-Taureau (7572-07-2150). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire attaché au bâtiment principal, à une distance de 3.22 mètres de la marge latérale gauche au lieu du 5 mètres règlementaires, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage #320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**

  
**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier